

Fiche d'information : la REDD+ au Mai-Ndombe & les droits sur le carbone dans le monde

Des rapports de Rights and Resources Initiative sont consacrés aux projets de financement climatique dans la province de Mai-Ndombe en RDC, considérée comme un « laboratoire » de la REDD+, ainsi qu'aux droits sur le carbone dans 24 autres pays se préparant à entrer sur le marché du carbone

- Les forêts absorbent environ 30% des émissions anthropiques de gaz à effet de serre et ont un potentiel d'absorption encore plus grand – elles représentent donc un rempart essentiel face au changement climatique. La plupart des forêts tropicales restantes sont détenues de façon coutumière et/ou légalement par les peuples autochtones et les communautés locales, qui, depuis des générations, dépendent des forêts et les protègent. Toutefois, les communautés détiennent des droits de propriété reconnus légalement sur seulement 12,6% de la surface forestière mondiale.
- La République démocratique du Congo (RDC) abrite la majeure partie de la deuxième forêt tropicale au monde, où est stocké plus de 8% du carbone forestier mondial. La province de Mai-Ndombe en RDC est considérée comme un « laboratoire » pour les efforts de réduction des émissions dans le cadre de la REDD+ parce que sa proportion de projets REDD+ est exceptionnellement forte et qu'elle abrite d'énormes quantités de carbone forestier tropical. Vingt projets sont en cours ou planifiés dans la région.
- Les pays qui financent le FPCF de la Banque mondiale s'apprêtent à prendre une décision concernant un accord de paiement qui injecterait des millions de dollars dans les programmes REDD+ en RDC. La RDC deviendrait ainsi le premier pays à signer un accord de paiement avec la Banque mondiale dans le cadre de la REDD+.
- Les conclusions du rapport montrent que la RDC n'est pas encore prête à recevoir des investissements REDD+. Les projets déjà en cours ne respectent pas les droits des populations locales et ne parviennent pas à protéger les forêts. Les faits provenant d'autres pays montrent que la REDD+ et les autres programmes similaires de paiement ne fonctionneront que si les droits des communautés sont reconnus et soutenus par les gouvernements.
- Les projets en cours – comme ceux financés par Wildlife Works Carbon, Novacel, le WWF et le Forest Investment Program – ne sont pas parvenus à prendre en compte les causes sous-jacentes de la déforestation et à être bénéfiques pour les populations locales. Citant le manque de reconnaissance des droits fonciers communautaires, un contexte de corruption et de une faible gouvernance, ainsi que l'absence de consultation des communautés locales, les auteurs estiment qu'injecter de nouveaux financements dans les projets REDD+ de la province aggraverait les conflits et ne parviendrait pas à protéger les forêts.
- Les auteurs suggèrent que la structure actuelle des programmes et des projets pourrait entraîner un détournement – légal et illégal – des bénéfices de la REDD+ au profit du secteur privé et autres, avec peu d'incitation pour soutenir les populations forestières ou locales.

- Des efforts similaires de réduction des émissions liées aux forêts en échange d'avantages financiers sont en cours dans plus de 50 pays en développement. Etablir la propriété sur les forêts du monde et sur le carbone qu'elles abritent est une condition essentielle afin d'assurer que ces initiatives aboutissent et que les protecteurs des forêts ne se voient pas privés des terres qu'ils protègent et dont ils dépendent.
- Pourtant, presque partout, le concept de droit sur le carbone reste légalement mal défini. Une étude portant sur 24 pays abritant plus de 50% du carbone forestier mondial révèle que 79% de ceux-ci n'ont pas de cadre national légal établissant et régulant les droits sur le carbone. Là où ces droits sont mal définis, les projets REDD+ échoueront à réduire la pauvreté et la déforestation.

Mai-Ndombe : messages-clés

- La République démocratique du Congo (RDC) abrite la majeure partie de la deuxième forêt tropicale au monde, où est stocké de 8% du carbone forestier mondial. La province de Mai-Ndombe en RDC a servi de terrain d'essai aux programmes climatiques internationaux conçus pour mettre fin à la destruction de la forêt tout en étant bénéfiques pour les populations locales et autochtones qui dépendent des forêts pour se nourrir et pour leurs revenus. Dans le cadre de ces programmes, 90 millions de dollars ont déjà été dispatchés ou engagés dans le financement climatique au sein de la province et 20 projets couvrant 12,3 millions d'hectares sont en cours ou planifiés.
- Les projets REDD+ visent à réduire la pauvreté au sein des communautés forestières tout en tenant compte de la déforestation et de la dégradation des forêts. Pourtant ces projets sont menés dans un environnement marqué par une faible reconnaissance des droits fonciers communautaires, la corruption et la faible gouvernance, le manque de supervision, un partage des revenus historiquement médiocre et la non-inclusion des communautés dans la gestion de projets.
- Les pays qui financent le FCPF de la Banque mondiale s'apprêtent à prendre une décision concernant un accord de paiement qui injecterait des millions de dollars dans les programmes REDD+ en RDC. Ils devraient approuver cet accord de paiement avec la RDC d'ici un an – l'ultime étape avant que les fonds ne soient dispatchés et que la mise en œuvre commence. La RDC deviendrait ainsi le premier pays à signer un accord de paiement avec la Banque mondiale dans le cadre de la REDD+. Pourtant les projets REDD+ actuellement en cours dans le Mai-Ndombe fragilisent les droits des communautés, des peuples autochtones, des populations vulnérables et des femmes rurales sur leurs terres et échouent à prendre en compte les causes sous-jacentes de la déforestation. Injecter de nouveaux fonds dans les programmes REDD+ aggraverait les conflits et ne protégerait pas les forêts.
- Les auteurs appellent les bailleurs du FCPF de la Banque mondiale au Mai-Ndombe à ne pas approuver l'accord de paiement tant que les droits fonciers communautaires ne sont pas garantis. Le manque de reconnaissance des droits fonciers des peuples autochtones, des communautés locales et des femmes rurales au Mai-Ndombe signifie que les investissements faits via ces projets menacent d'aggraver la pression sur les terres due à l'investissement, à la spéculation foncière et

à la migration, entraînant des conflits et fragilisant encore les droits des communautés sur leurs terres coutumières.

- La législation de la RDC ne fournit pas de structure claire sur la façon dont les divers droits sur les forêts – formels comme coutumiers – sont liés à la « propriété » du carbone forestier, ni comment les chevauchements seront traités en termes de revenus provenant des projets REDD+. Ainsi, les communautés ne tirent pas profit des programmes, qui sont liés aux droits sur les terres et les ressources, malgré les générations passées à gérer ces forêts. Les projets favoriseront au contraire le « green grabbing » des acteurs privés au détriment des droits des communautés.
- Pour aboutir, les projets REDD+ devront travailler avec les communautés – qui ont préservé ces forêts pendant des générations. Pourtant, les structures de gouvernance pour l'investissement REDD+ au Mai-Ndombe sont inadaptées ou non opérationnelles, et excluent les communautés dont les terres et les ressources sont en jeu. Les décisions sont fréquemment prises par des représentants basés à Kinshasa qui ne représentent pas les intérêts des peuples autochtones ou des communautés locales du Mai-Ndombe. Les projets ne doivent pas se poursuivre tant que la gouvernance n'est pas opérationnelle, effective et qu'elle n'inclut pas les communautés.
- Les femmes rurales, autochtones et venant des communautés sont systématiquement exclues de la gouvernance de la REDD+ au Mai-Ndombe. Les droits fonciers des femmes sont très peu reconnus au Mai-Ndombe et en RDC, et les projets REDD+ n'ont pas de cadre pour reconnaître ces droits comme base pour la compensation ou le partage des bénéfices au profit des femmes rurales qui gèrent ces forêts et dont les moyens de subsistance en dépendent. Au lieu de cela, le seul pilier spécifique des projets REDD+ prenant en compte la question de genre est le planning familial. Les femmes autochtones et des communautés locales sont aussi sous-représentées au sein des corps de gouvernance de la REDD+ au Mai-Ndombe.

Mai-Ndombe : Recommandations

- Le Fonds de partenariat pour le carbone forestier de la Banque mondiale ne doit pas approuver l'accord de paiement à la RDC à moins que le pays ne rectifie le tir afin de reconnaître les droits fonciers communautaires et autochtones et d'intégrer les populations locales à la gouvernance de la REDD+.
- Pour que ces programmes réussissent à réduire la pauvreté et la déforestation, ils doivent mieux intégrer les peuples autochtones et les communautés locales aux processus de prise de décision ; s'assurer que la tenure communautaire est reconnue dans la REDD+, particulièrement comme base pour le partage des bénéfices ; s'assurer que les communautés locales et les peuples autochtones, surtout via les concessions forestières des communautés locales, soient des partisans éligibles aux projets et programmes REDD+ afin de pouvoir percevoir des bénéfices directs ; et mieux intégrer les communautés, les femmes et les peuples autochtones dans la prise de décision et la gouvernance du projet.
- Sécuriser les droits fonciers des peuples autochtones, des communautés locales et des femmes est essentiel pour que les communautés soient les premiers bénéficiaires des partages de

bénéfices et pour que les projets REDD+ puissent réduire avec succès la déforestation et la pauvreté. Les donateurs, les chefs de projet et le gouvernement doivent aussi s'assurer qu'un plan est en place pour un partage des bénéfices équitable et juste pour les communautés.

- Les donateurs et les chefs de projet doivent finaliser et rendre opérationnels les outils de gouvernance clés requis, y compris les mesures de protection opérationnelles, le recours et le mécanisme de rétroaction, ainsi qu'un plan de partage des bénéfices. Ils doivent établir, former et s'assurer de l'opération effective des structures de coordination nationale et provinciale de la REDD+. Ces acteurs doivent aussi assurer l'intégration des peuples autochtones, des communautés locales et des femmes dans la prise de décision et les corps de gouvernance au niveau local et provincial.

Droits sur le carbone

- Si les projets du Mai-Ndombe sont parmi les plus avancés et pourraient être les premiers à recevoir des fonds du FCPF, plus de 50 pays en développement ont lancé des réformes pour réduire les émissions liées aux forêts en échange d'avantages financiers. Pourtant, malgré plus d'une décennie d'engagement sur le paiement de services écosystémiques, le cadre légal des droits sur le carbone demeure presque partout ambigu, même si la plupart des pays étudiés sont maintenant impliqués d'une manière ou d'une autre dans le commerce du carbone.
- Sur les 24 pays étudiés – qui abritent plus de 50% des forêts tropicales et subtropicales – seuls quelques-uns disposent de droits sur le carbone définis et de marchés du carbone. Sans ces cadres légaux, la réussite de ces programmes est très compromise.
 - **Seuls 4 pays sur 24 ont explicitement défini les droits sur le carbone** dans leur législation
 - **Seuls 5 sur 24** ont établi des cadres légaux nationaux pour réguler le commerce du carbone
 - **Seuls 3 sur 24 disposent à la fois de définitions des droits sur le carbone et de cadres légaux et réglementaires régulant le commerce du carbone.**
- Des droits sur les terres et sur le carbone mal définis sont une **source majeure de risque pour les droits de tenure des peuples autochtones et des communautés locales**. Financer les programmes REDD+ en l'absence de droits sur le carbone clairement définis augmentera inévitablement le risque de conflits sur les droits fonciers, le déplacement des peuples autochtones et l'accaparement des terres.
- Des droits et des marchés mal définis représentent aussi un risque pour les objectifs REDD+ de **réduction équitable et durable des émissions**. Les peuples autochtones et les communautés locales gèrent au moins un quart du carbone des forêts tropicales du monde, et des études ont montré qu'ils sont les meilleurs protecteurs de ces terres. Pourtant, sans cadre légal pour les droits sur le carbone, les acteurs du secteur privé sont susceptibles de combler ce vide – éloignant les programmes REDD+ de la gestion durable des forêts par les peuples autochtones et les communautés locales pendant des générations. Ceci augmente la possibilité que les acteurs du secteur industriel privé et le secteur de la conservation – qui ne dépendent pas d'une gestion durable des forêts pour leurs moyens de subsistance – finissent par être en charge de la protection des forêts du monde.